

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PACTE MONDIAL

LES BONNES PRATIQUES DE F.INICIATIVAS



François Le Jeune, Gérant de F.Iniciativas, renouvelle son engagement et son adhésion aux 10 principes fondamentaux du pacte mondial des Nations Unies et à ce titre illustre les principes suivants :

N° 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

N° 4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

N° 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

N° 8 : Proposer des initiatives pour que soit mieux prise en compte la responsabilité environnementale

N° 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Persuadé que le développement économique de notre société ne peut se faire qu'à travers un développement durable, les préoccupations sociales, sociétales et environnementales sont intégrées au quotidien dans nos activités. Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

C'est dans cette optique globale que F.Iniciativas s'est investi en 2011, en application directe des principes n°1, 4, 8 et 10 du Pacte Mondial.

✓ Illustration du principe n°1

En 2011, F.Iniciativas a réalisé des inspections des espaces de travail avec pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les salariés.

F.Iniciativas a réalisé des formations sur les risques associés à l'utilisation d'un poste de travail. L'objectif était que tous les travailleurs aient accès à l'information et connaissent de façon précise les précautions à prendre.

En mesurant le nombre d'accidents survenant au travail nous avons un suivi précis de l'efficacité de nos mesures. Bien sûr, même si nous n'avons pas comptabilisé d'accident cette année, nous continuons d'être vigilants en mettant en place des rappels périodiques. L'édition d'un manuel de sécurité en 2012 contribuera à cette tâche.

✓ Illustration du principe n°4

Le secteur du conseil n'est pas un secteur à risque en ce qui concerne le travail forcé ou obligatoire.

F.Iniciativas applique une politique de conciliation de la vie familiale et du travail et nous sommes conscients que ce respect de la vie privée de nos employés a des répercussions positives en termes de productivité et de résultats.

Pour la conciliation de la vie personnelle et du travail, l'entreprise réalise actuellement les actions suivantes : flexibilité dans le choix des jours de vacances, réduction de la journée pour motifs familiaux, entre autres.

L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire fait partie des principes de l'entreprise et nous n'avons jamais pu observer ce type de travail dans nos locaux.

✓ Illustration du principe n°6

Une politique d'intégration et de suivi du personnel a été mise en place dès l'intégration dans l'organisation (présentation au personnel, mise en place de tutorat, entretien individuel de suivi).

Les actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques ont été mis en œuvre par notre propre entreprise.

F.Iniciativas lutte contre la discrimination et pour la diversité culturelle, en effet, dans la filiale canadienne nous avons trois nationalités représentées : algérienne, française et québécoise.

✓ Illustration du principe n°8

Les services que propose F.Iniciativas ne présentent aucun risque pour l'environnement. Cependant, l'entreprise est consciente de devoir user de manière responsable des ressources naturelles pour réaliser ses services.

Durant l'année l'entreprise réalise des actions de recyclage du papier, du plastique, des cartouches d'encre, des piles et des capsules de café.

De plus, F.Iniciativas France a fait une étude en 2010 afin de déterminer l'économie carbone engendrée par le passage au tout numérique que nous pouvons également appliquer à notre activité au Canada. En effet, notre activité implique de constituer des dossiers techniques pour nos clients, livrés en version papier et informatique. Afin de convaincre nos clients, nous avons décidé de calculer l'empreinte carbone de chaque dossier afin de communiquer auprès d'eux et les convaincre de ne plus leur livrer les versions papier. Cela vise à favoriser une meilleure prise en compte de notre responsabilité environnementale.

L'empreinte CO₂ de nos dossiers a pu être calculée grâce à la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME : il s'agit d'une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité, par exemple par l'impression de feuilles.

L'empreinte CO₂ d'un produit se rapporte au cycle de vie du produit depuis la matière première en passant par les différentes phases de production et le transport jusqu'à la consommation et le recyclage du produit. Ainsi, dans notre cas, il faut principalement prendre en compte :

- la consommation d'énergie utilisée,
- les transports générés par l'acheminement des matières premières (papier, encre, etc.) et par la livraison des dossiers,
- la fabrication des matières premières (papier, encre) et des imprimantes,
- la fin de vie des déchets engendrés, etc.

Nous avons ainsi calculé qu'un dossier de 150 pages (taille moyenne de nos dossiers) avait une empreinte carbone de **0.55 kg d'équivalent carbone**.

Pour nous, cela représente près de **5,5 kg d'équivalent carbone d'économies potentielles**, soit **20 kg de CO₂ par an**.

Nous souhaitons utiliser les résultats de cette étude pour :

- 1) Lancer un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Pour ce faire, nous projetons de faire une campagne de promotion de l'utilisation des transports en commun parmi nos salariés. Nous avons déjà pris des mesures telles que choisir des locaux proches d'une station de métro et prendre en charge la carte d'abonnement mensuelle de nos stagiaires.

- 2) Communiquer le montant des émissions, dans le but de convaincre nos clients de ne plus nous demander d'imprimer leurs dossiers.

Cette dernière volonté va se concrétiser en 2012 par une opération de communication par mail auprès de l'ensemble de nos clients. L'ensemble des dossiers sera ensuite envoyé uniquement en version numérique en indiquant, sur le support informatique, l'économie carbone réalisée grâce à la non-impression du dossier. Nous espérons ainsi favoriser auprès de nos clients des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

✓ Illustration du principe n°10

L'entreprise adopte un code éthique et une politique refusant toute forme de corruption.

La politique de compte de dépenses de l'entreprise est connue des employés, et la responsable RH se charge de contrôler la provenance des dépenses.